Le dhikr au sens particulier

Le dhikr au sens particulier

A- Le thikr au sens particulier

Le thikr au sens particulier désigne toute invocation d'Allah, par Ses Noms ou Ses Attributs, ainsi que toutes louanges, glorifications et éloges qui Lui sont destinés. Mais les textes de la Charia emploient des expressions spécifiques pour désigner le thikr sous ses différentes formes.

Nous en citons ici quelques-unes des plus importantes:

"1- Le "basmalah (البَسْمَلَة): dire: bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm (Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux)

"2- L' "isti'âthah (الاِسْتِعاذة): dire: a'ûthu billâhi min-ach-chaytân-ir-rajîm (je me protège auprès d'Allah contre le Diable, le banni)

"3- Le "tahlîl (التَّهْليل): dire : lâ ilâha illâllâh (il n'ya de Dieu qu'Allah), ou lâ ilâha illâ Huwa (il n'y a de Dieu que Lui)

"4- Le "hamd (الحَمْد): dire : al-hamdu lillâhi Rabb-il-'âlamîn (Louanges à Allah, Seigneur des mondes)

"5- Le "tasbîh (التَّسْبيح): dire : Subhân-Allâh (Gloire à Allah)

"6- Le "takbîr (التَّكْبير): dire : Allâhu akbar (Allah est le plus Grand)

"7- La "hawlaqah (الحَوْلَقَة): dire : Lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il-'Aliyy-il-'Adhîm-i (Il n'y a de pouvoir ni de force que par Allah, le Sublime, l'Immense)

"8- La "machî'ah (المَشَيئَة): dire: Mâ châ'Allâh (telle est la Volonté d'Allah)

'9- L'"istirjâ (الاِسْتِرْجاع): dire: Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (Certes, nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons).

1- Le basmalah (البَسْمَلَة)

Le basmalah est un verset coranique ou plutôt un verset de chaque sourate (chapitre) du noble Coran, à l'exception de la sourate al-Barâ'ah. Selon certains hadiths, le basmalah est même le meilleur verset du Livre d'Allah. En effet Mohammad ibn Muslim témoigne: J'ai demandé à l'Imam al-Sâdiq (p) si la sourate al-Sab' al-Mathânî (sourate al-Hamd)(12) est la première sourate du Coran et il m'a répondu par l'affirmative. Et lorsque je lui ai demandé si Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm fait partie des versets de cette sourate, il m'a répondu: Oui, le meilleur d'entre eux.

D'autre part, l'Imam al-Bâqir (p) dit: "Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm est plus proche du Grandiose Nom d'Allah (ismullâh al-A'dham), que ne l'est la pupille (de l'oeil) de l'iris".

Selon un autre hadith: "La première écriture descendue du Ciel fut: Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Et si tu lis: Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, tu seras protégé par ce qu'il y a entre la Terre et le Ciel".

Le "basmalah" est la devise du groupe vertueux:

Vu l'importance du "basmalah" aux yeux des Ahl-ul-Bayt (p), il est devenu la devise et le signe de reconnaissance ou distinctif des adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p).

Ceci, on peut le remarquer dans ce qui suit:

1) Les Chiites (les adeptes d'Ahl-ul-Bayt) observent systématiquement la lecture du "basmalah" dans la prière et le considèrent comme une partie intégrante de la sourate al-Hamd et de toutes autres sourates.

2) Ils lisent le "basmalah" à haute voix, même dans les prières où la lecture de la sourate elle-même se fait à voix basse. Pour ce faire, ils s'appuient, entre-autres, sur le hadith suivant rapporté par al-Hakam Ibn 'Umayr qui dit: "J'ai prié derrière le Prophète (P) et je l'ai entendu lire le "basmalah" à haute voix dans les Prières de la Nuit, du Matin et du Vendredi".

3) Ils s'en tiennent au principe considérant le "basmalah" comme étant partie intégrante de toutes les sourates du Coran, à l'exception de la sourate al-Tawbah (chapitre 9), en s'appuyant

sur des hadiths du Prophète (P), et des Imams d'Ahl-ul-Bayt (p), et sur le fait que dans le Coran adopté par tous les Musulmans, le "basmalah" est écrit au début de chaque sourate.

4) Ils observent la prononciation du "basmalah" au début de tous les actes et affaires de leur vie, et commencent tout ce qu'ils écrivent par bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, et ce conformément aux recommandations du Prophète (P) et de ses successeurs, les Imams d'Ahl-ul-Bayt (p). En effet, le Messager d'Allah (P) dit: "Toute affaire importante qui n'est pas commencée par la mention de bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm sera infirme (mutilée)", et selon un autre hadith: "Tout écrit qui ne commence pas par l'invocation d'Allah est invalide".

Les adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p) sont tellement attachés à cette pratique que la prononciation du "basmalah" à haute voix est devenue chez eux l'un des cinq signes de reconnaissance d'un bon croyant.

2- L' Isti'âthah (الإِسْتِعاذة)

L'isti'âthah, consiste à dire: a'ûthu billâhi min ach-chaytân-ir-rajîm (Je me protège auprès d'Allah contre le Diable banni), ou : a'ûthu billâh-is-Samî'-il-'alîm-i min-ach-chaytân-ir-rajîm (Je me protège auprès d'Allah, l'Entendant, l'Omniscient, contre le Diable banni).

Le Noble Coran y fait référence, lorsqu'il nous demande de le prononcer au début de notre récitation de la Parole d'Allah:

"Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni".

Selon des hadiths, certains Imams d'Ahl-ul-Bayt (p) prononçaient l'"isti'âthah" dans les prières avant la lecture du "basmalah", ainsi qu'au début de la récitation du Coran.

En effet Hanân Ibn Sadîr témoigne: "J'ai prié derrière Abî Abdullâh (l'Imam al-Sâdiq - p -) et je l'ai entendu prononcer à haute voix "a'ûthu billâh-is-Samî'-il-''lîm-i min-ach-chaytân-ir-rajîm" (Je me protège auprès d'Allah, l'Entendant, l'Omniscient, contre le Diable banni) et "a'ûthu billâhi an yah-dharûn" (Je me protège auprès d'Allah de leur présence), avant de lire également à haute voix: "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm".

Al-Tabarsî note dans Majma' al-Bayân que l'"isti'âthah" avant la récitation (du Coran) est

recommandé et non obligatoire aussi bien dans la prière qu'en dehors d'elle.

Selon al-Kulaynî dans Al-Kâfî que Furât Ibn al-Ahnaf affirme avoir entendu l'Imam al-Bâqir (p) dire: "La première Ecriture descendue du Ciel fut "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm". Lorsque tu lis "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm", ne t'en fais pas si tu omets de prononcer l'"isti'âthah".

3- Le tahlîl (التَّهْليل)

Le tahlîl consiste à dire lâ ilâha illâllâh (il n'y a de Dieu qu'Allah), ou lâ ilâha illâ Huwa (il n'y a de Dieu que Lui) et il est mentionné dans le Coran dans divers endroits, dont:

"Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!".

L'attestation de "tahlîl" est l'une des deux attestations que l'on répète pendant les préliminaires de la Prière rituelle, l'athân et l'iqâmah et elle est obligatoire dans la dernière partie de la Prière, le "tachahhud".

Selon différents hadiths, il n'est pas une chose qui soit préférable, meilleure ou plus précieuse que l'attestation de "tahlîl". En effet l'Imam al-Redhâ (p) rapporte un célèbre hadith du Prophète (P) qui cite les Paroles suivantes d'Allah, rapportées par Jibrâ'îl: "L'attestation de lâ ilâha illâllâh est Ma citadelle. Quiconque la prononce sincèrement et du fond du coeur entrera dans Ma citadelle; et quiconque entre dans Ma citadelle sera à l'abri de la torture". Et cette attestation est le meilleur des dires et la maîtresse des paroles. Quiconque la prononce sincèrement, aura obligatoirement droit au Paradis, et quiconque la prononce faussement, Je protégerai ses biens et sa vie, mais il ira en Enfer".

De là le "tahlîl" est devenu la devise des Musulmans dans ce monde, de même qu'il sera leur devise sur le ?irât (la Voie droite), le Jour de la Résurrection, selon différents hadiths.

Dès lors la lecture du tahlîl à haute voix appelle une double grande récompense spirituelle, comme en témoigne ce hadith du Prophète (P): "Il n'y a pas un Musulman qui dise: lâ ilâha illâllâh en élevant la voix (...) sans que ses péchés ne tombent les uns après les autres à ses pieds, comme tombent les feuilles d'un arbre à son pied".

Et il ne fait pas de doute que si on y ajoute la seconde attestation, à savoir "wa ach-hadu anna Muhammadan Rasûl-ullâh" (et j'atteste que Muhammad est le Messager d'Allah), Allah en augmente la récompense et la rétribution spirituelle. En témoignent certains qui affirment que la récompense spirituelle de la prononciation des deux attestations est égale à celle de mille mille bonnes actions et que le croyant qui dit ces deux attestations sera à l'abri de l'Enfer et aura obligatoirement droit au Paradis.

Peut-être est-il utile de citer le hadith suivant pour réaliser à la grandeur de la valeur spirituelle du "tahlil". Selon Ibn Abbas, Allah informa 'îssâ (p): "ô 'îssâ! (...) J'ai créé le Trône sur l'eau et il était agité. J'y ai écrit alors "lâ ilâha illâllâh, Muhammadan rasûlullâh", et il s'est calmé".

(الحَمْد) (4- Le hamd: dire al-hamdu lillâh-i (louanges à Allah
La première chose par laquelle le croyant commence la prière après le basmalah, c'est le hamd (al-hamdu lillâhi rabb-il-'âlamîn-a). Al-hamd est considéré en outre comme l'ouverture du Coran, puisqu'il constitue - après le basmalah - le premier énoncé de la première sourate du Livre d'Allah.

De même, "al-hamd" constitue le dernier du'â' et la dernière parole des croyants, et la fin de leur invocation: "Louange à Allah, Seigneur de l'Univers".

Dans le Coran, on voit à différents endroits des Prophètes et des serviteurs pieux prononcer le "hamd", lequel est l'acte le plus aimé d'Allah, comme en témoigne ce hadith cité par al-Kulaynî dans Al-Kâfî, et rapporté par Mohammad Ibn Marwân qui dit: "Lorsque j'ai demandé à Abî Abdullah (l'Imam al-Sâdiq - p -) quel est l'acte le plus aimé d'Allah - Il est Puissant et Sublime - , il m'a répondu: "C'est de faire Ses louanges".

Signalons enfin que le Messager d'Allah avait l'habitude de lire beaucoup le "hamd", le matin et le soir.

(التَّسْبيح) 5- Le tasbîh
Le tasbîh, la glorification d'Allah, est mentionné dans divers endroits du Noble Coran. Et c'est de leur glorification d'Allah que les Anges se sont enorgueillis, lorsqu'ils ont aspiré à devenir les lieutenants (khulafâ') d'Allah sur terre:

"Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges: Je vais établir sur la terre un vicaire Khalifa. Ils dirent: Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier? - Il dit: En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas!".

En fait, le "tasbîh" représente un phénomène cosmique qui concerne tous les êtres, d'après l'affirmation du Coran:

"Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur".

Le Coran lui-même incite le Prophète (P) et les croyants à glorifier Allah - le Très-Haut -:

"Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent".

D'autre part, beaucoup de hadiths mettent en évidence les mérites du "tasbîh", dont voici quelques-uns:

Selon l'Imam al-Sâdiq (p): "Il n'y a pas une parole qui soit plus agréable ni plus éloquente sur la langue que celle de: subhân-Allah (Gloire à Allah)",et "Quiconque dit: Subhân-Allâh wa bi-hamdihi, subhân-Allâh al-' dhîm wa bi-hamdihi (Gloire à Allah et louanges à Lui, gloire à Allah, l'Immense et louanges à Lui), Allah inscrira à son crédit la récompense spirituelle de trois mille bonnes actions, l'élèvera de trois mille degrés et Il en créera, au Paradis, un oiseau qui glorifiera Allah, et lui dédiera la rétribution spirituelle de sa glorification".

(التَّكْبير) (6-Le takbîr: dire Allâhu Akbar (Allah est le plus Grand
A l'instar des autres composantes du thikr, le takbîr est mentionné à plusieurs reprises dans le Coran, comme dans les versets suivants:

- "ô , toi (Muhammad)! Le revêtu d'un manteau! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la Grandeur".

- "Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la Grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et

afin que vous soyez reconnaissants!".

- "Et dis: Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de protecteur de l'humiliation. Et proclame hautement Sa grandeur".

D'autre part, le "takbîr" est la devise des Musulmans, car on le prononce à plusieurs reprises dans l'athân, dans l'iqâmah, au début de la Prière (l'entrée dans la Prière), lors du passage d'une partie à l'autre de la Prière etc.

En outre, selon certains hadith, le mérite spirituel de la prononciation du "takbîr" est égal à celui du "tahlîl", puisque d'après ces hadiths, Allah - le Très-Haut - apprécie aussi bien l'un que l'autre, et que le takbîr commande le Paradis et expie les péchés.

Enfin, le "takbîr" est la quatrième partie, avec le "tasbîh", le "hamd" et le "tahlîl", des Quatre-Glorifications (al-Tasbîhât al-Araba'ah) dont la récitation appelle une grande récompense spirituelle(42) et qui remplacent la lecture de la sourate al-Hamd dans les troisième et quatrième rak'ah de la Prière (tripartite et quadripartite).

Ceci dit, notons au passage que les Quatre-Glorifications constituent absolument le meilleur thikr, car d'une part elles comprennent les quatre parties les plus importantes de l'Invocation (thikr), et d'autre part, parce qu'elles remplacent dans les troisième et quatrième partie de la Prière la sourate al-Hamd, laquelle est la meilleure sourate du Coran.

Notons enfin, pour être plus complet, que les Quatre-Glorifications consistent en la lecture:

Subhân-Allah, wal Hamdu lillâh-i, wa lâ ilâha illâllâhu, wa-llâhu Akbar (Gloire à Allah et Louanges à Allah, et il n'y a de Dieu qu'Allah et Allah est le plus Grand).

dire lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-i (Il n'y a de pouvoir ni de force que par Allah)

7- Le hawlaqah (الحَوْلَقَة):

Le Coran mentionne cet élément du thikr dans le verset suivant:

"En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu: Telle est la volonté (et la grâce) d'Allah! Il n'y a de puissance que par Allah".

De nombreux hadiths affirment que ce thikr a un grand mérite et qu'il a pour effet de conjurer les soucis, l'affliction, les mauvaises tentations et la pauvreté. D'autres hadiths le décrivent comme un des trésors du Paradis et comme servant à faire tomber les péchés les uns après les autres, de sorte que celui qui le lit se purifie et se présentera devant Allah aussi pur qu'un nouveau-né.

dire mâchâ'Allâh (telle est la Volonté d'Allah)

8- Al-machî'ah (المَشَيئَة):
Il est mentionné dans le verset coranique suivant:

"En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu: Telle est la volonté (et la grâce) d'Allah! Il n'y a de puissance que par Allah. Si tu me vois moins pourvu que toi en biens et en enfants".

Les mérites de ce thikr sont nombreux et il est inséré dans de nombreux du'â' courts. Il est notamment très bénéfique de l'écrire sur la pierre d'agate ('aqîq) que l'on porte comme bague. Cela sert de protection contre de nombreux maux et méfaits.

dire Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (Nous appartenons à Allah et nous Lui retournerons)

9- L' istirjâ (الاِسْتِرْجاع):
On prononce ce thikr lorsque l'on connaît un malheur, comme nous le recommande le Coran qui dit:

"Ceux qui disent, quand un malheur les atteint: Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés".

Concernant le sens profond de l'"istirjâ' ", l'Imam Ali (p), s'adressant à al-Ach'ath Ibn Qays qui citait ce thikr, lui dit : "Sais-tu quelle est l'interprétation de ce que tu récites?". -

"Non, C'est toi le sommet et le zénith de la Science!"

L'Imam Ali (p) lui expliqua: "Lorsque tu dis innâ lillâhi (nous sommes à Allah), tu reconnais en fait ton appartenance à Allah, et lorsque tu dis wa innâ ilayhi râji'ûn-a (et c'est à Lui que nous retournerons), tu reconnais en réalité la mort comme destin".

Quant à l'importance et au mérite de l'"istirjâ' ", le Prophète (P) le qualifie comme étant une qualité qui place l'homme dans le cercle grandiose d'Allah.

Il ressort de certains hadiths, qu'Allah a destiné l'"istirjâ'" exclusivement à la Umma islamique. En témoigne le hadith suivant de l'Imam al-Sâdiq (p) selon lequel l'affliction éprouvée par Ya'qûb (Jacob) pour Youssuf était égale à la somme de l'affliction de 70 mères ayant perdu leurs enfants.

Mais parce qu'il ne connaissait pas l'"istirjâ'", Ya'qûb soupirant à la perte de Youssuf, dit: "Hélas! Youssuf !" (Au lieu de la formule d'"istirjâ'" que les croyants prononcent dans de telles circonstances d'affliction).

L'"istirjâ'" a beaucoup d'effets et de mérites que le verset précité souligne et que les hadiths des Ahl-ul-Bayt (p) confirment. Sa récitation appelle les bénédictions, la Miséricorde et la Guidance d'Allah.

De même, il commande le Pardon d'Allah, le soulagement de l'affliction, une fin convenable et des successeurs pieux. De plus, la prononciation de l'"istirjâ'" lors de l'avènement d'un malheur et sa répétition lorsqu'on se rappelle ce malheur engendrent une grande récompense et .rétribution spirituelle